

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? -- "

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, &amp; autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées &amp; payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille &amp; placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes &amp; de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts &amp; sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous &amp; un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, &amp; l'envoi des réponses?

Argent 48 franc. — Froment, 2 Sac & 4 qu.  
 Mesel 2 Sac & 4 qu. Avoine 2 Sac 2 qu.  
 4. Char de gros bois, & Cent cinquantes Sags  
 articles qui dérivent tous du bénéfice de la  
 Commune.

( I )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? -- Cronay.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? -- Est un village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? -- Est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? -- De la Paroisse et de l'agence de Cronay.

d. District? -- District d'Yverdon.

e. Canton? -- Canton du Liman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. -- Il ny a que deux Maisons éloignées qui sont la Crausaz et la Baumaz.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c. -- Environ une demi lieue.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? -- Il ny en a qu'un actuellement qui est de la Baumaz et de la Crausaz point.

49

49  
 No 25

Luzern

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Il y a des Ecoles dans le voisinage de Vent, biev, Joran, à terre d'environ demi lieue de distance.*

a. Leurs noms. *Savoir Usins, la Mauguettes, Donueloye, Gabsus, Lomy, et Guarny,*

b. Leurs distances réciproques. *Leurs distances réciproques peuvent être d'une lieue pour les deux plus éloignées.*

I I.

## I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La Lecture, l'écriture, l'orthographe, les quatre premières règles d'arithmétique, le Catechisme d'Estersvald, celui de Berne ou d'Heidelberg suivant les anciennes ordonnances le chant des Psalms dont on leur en fait apprendre quelques uns avec les prières.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On tient l'école toute l'année, deux fois par jour excepté le Samedi ou il n'y en a qu'une, et chaque école dure hiver trois heures et demi, et en été la moitié moins.*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Tablettes, recueil de passages, catechismes, Psalms.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Les préceptes et réglemens sont observés selon le pres du Code Ecclésiastique.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *La durée des Ecoles en hiver va pour les deux à sept heures par jour, et en été la moitié moins.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les enfans sont tous dans une même chambre, distribués en rang, autant que possible, selon leurs Connoissances.*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *L'Examen du Régent se faisoit par le pasteur en présence de quelques membres du Consistoire, il nommoit deux des plus capables, d'entre les aspirans qui l'présentoit à la ci de Dame de Cronay, qui avoit le droit d'établir celui — quelle jugeoit à propos.*

b. D'où est-il?

c. Son nom

*Il est de Gaullion district d'Orbe.*

*Etienne Olivier Reymond.*

( 3 )

d. Son âge. *Âgé de trente sept ans, au mois de Juillet prochain.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Marié depuis quatre ans, mais sans enfans.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis quinze ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Ayant été Régent à Treycovagnes, à Estert sous champvent et à Orge, et étant Cordonnier de sa profession*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Il fonctionne à l'église, et il y fait des prières tous les dimanches, et sur semaine de quinze en quinze jours depuis la St-Martin jusqu'à Pâques.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

*Les Ecoles qui fréquentent l'école sont au nombre d'environ soixante en hiver, et vingt cinq à trente en été dont le plus grand nombre est de garçons.*

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. *Il n'en connoît point.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

*Chaque Pere de famille donne à la Commune demi quartieron de seigle et quatre bats en argent par enfant et cela pour aider à faire la pension du Régent.*

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien.*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *C'est un vieux Bâtiment mais non délabré*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*L'école se tient dans la maison de commune où il y a deux chambres, l'une sert aux assemblées Communales, et l'autre pour l'école et le logement du Régent.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

*La Commune*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Cailfés communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La pension du Maître d'école consiste, en soixante francs en argent, six sacs de seigle, deux sacs d'avoine, mesure d'yverdon, et son bois d'affouage rendu devant la maison

Elle ne dérive point de dixmes &c ni de sommes assignées, ni de fondations, mais de la Commune, qui retire des pères de famille ce que j'ay dit ci devant, à quoi il faut ajouter environ un quart de pose de terre pour jardin et chenexier.

Fait à Cronay ce jourd'hui le 2 Mars 1799.

Etienne Olivier Reymond Régent

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Cronay s.

honoré

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *C'est Bielley*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *est un village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reflort-il? *Paroisse de Bonchay. Agence de Bielley*

d. District *Yverdon*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *il ny a que le village*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisieme quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *il ny a que Bielley*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

51

N° 26